

*Institut Médico Educatif
"Docteur Jean-Louis BEAUDOUIN"*

10, rue Jules-Alexis Muenier
70000 VESOUL

e-mail : ime-ahssea@wanadoo.fr

Tél 03 84 75 02 25
Fax 03 84 76 83 47

RAPPORT D'ACTIVITE 2019



SOMMAIRE

INTRODUCTION	P. 3
I. Les effectifs	P. 7
1.1 Les mouvements des effectifs	
1.2 Le profil des enfants, adolescents et jeunes adultes	
1.3 Les différents types d'accueil	
II. Le personnel	P. 10
2.1 Effectif	
2.2 Pyramide des âges	
2.3 Changement au niveau du personnel	
2.4 Absences	
2.5 Formation du personnel	
2.6 Entretien personnels annuels et entretiens professionnels	
2.7 Evaluation interne	
III. L'institut médico-pédagogique et l'unité d'enseignement	P. 18
3.1 IMP	
3.2 Dispositif TSA	
3.3 Péri-accueil	
3.4 IMPRO	
IV. L'internat	P. 38
V. Prestation et suivi social	P. 42
5.1 L'assistante sociale	
5.2 Les prestations thérapeutiques	
Pôle Thérapeutique	
L'asino-médiation	
CONCLUSIONS	P. 46

INTRODUCTION

A n'en plus douter le secteur médico-social subit une subversion inusitée, une oscillation de ses préceptes initiaux. Une diligente mutation doit alors s'opérer à l'IME pour s'abouter à ces nouvelles donnes.

En effet, le chantier global de transformation de l'offre, piloté au niveau national est activé dorénavant dans les territoires régionaux et de proximité. On peut résumer les réformes comme suit. Tout d'abord, dans une perspective inclusive, la primauté du recours au milieu « ordinaire » est posée.

D'autre part, une simplification de la nomenclature des IME a vocation à offrir une souplesse administrative propice à l'individualisation des parcours et à la prévention des refus de prise en charge. Dorénavant, ce nouveau modèle implique une plasticité des autorisations : l'ensemble des modes possibles de prise en charge doit être proposé, depuis l'hébergement complet jusqu'à l'accompagnement à domicile (fin du modèle SESSAD, guidance parentale) - les agréments liés à la sévérité de la déficience intellectuelle n'existent plus - Ce décret rend possible l'expression d'une capacité globale en nombre de personnes accompagnées simultanément et non plus en nombres de lits (logique de file active). On accueille davantage d'enfants, on tient compte des absences, on remplace, des ETP, on passe d'une logique de place, de case, à une logique de réponse.

Le pilotage des IME par dispositif doit permettre une meilleure fluidité des parcours des enfants et d'éradiquer le cloisonnement dans les modalités d'accompagnement.

Aussi, le projet SERAFIN PH doit influencer une « valeur ajoutée » pour les enfants en leur proposant des prestations sur-mesure. Il vise également une allocation objective des budgets, en lien avec les modalités de l'accompagnement et le public accueilli.

De plus, La réforme ZERO SANS SOLUTION induit le plan d'accompagnement global comme un outil administratif au service d'une réponse accompagnée pour tous.

Enfin, la désinstitutionnalisation devient une prescription étatique. Le rapport inquiétant de la rapporteuse de l'ONU, qui appuie les méfaits du « tout institutionnel », est venu renforcer la volonté de l'état d'externaliser les prestations des IME.

L'IME s'est emparé de ces mutations, et a mis en œuvre au cours de cette année 2019, une grande plasticité organisationnelle afin de s'adapter à son nouvel environnement. Conscient que l'IME, comme toute institution peut avoir tendance à exploiter le principe de la conservation, à opérer des rotations sur lui-même, il est alors nécessaire de s'engager à externaliser les prestations, à déraciner toute forme de modélisation d'accompagnement, à innover.

L'IME est sorti de son « corps de référence » avec ses marqueurs de vulnérabilité pour impulser un collectif moins étanche à une fin inclusive. Des prestations nouvelles, en attache avec le milieu ordinaire et le droit commun se sont déployées cette année (scolarisation au collège J. BREL, inscription en clubs de sport extérieurs, atelier professionnel espaces verts au sein de la municipalité d'Echenoz la Méline).

Dans une posture prospective et réactive, l'IME s'est doté d'outils pour élaborer des scénarios plausibles et probables, imaginer de nouveaux dispositifs et innover dans une visée spéculative, en prenant en compte les assujettissements des politiques sociales.

Les palissades sectionnelles historiques sont tombées, les bornes stationnaires des modalités d'accompagnement se sont ouvertes pour décloisonner les pratiques, permettre une fluidité des parcours des enfants. L'IME répond aux besoins des enfants sous l'angle de la réponse personnalisée et non plus selon des activités préétablies, d'accompagnements préconçus. Afin de pallier les lourdeurs administratives du recours systématique à la CDAPH, l'IME tend à fonctionner en dispositif, en apportant des réponses modulaires et réactives reposant sur la possible conjugaison de toutes les modalités. L'enfant n'est plus cantonné à un endroit unique de prise en charge, il passe d'une prestation à l'autre, dans des activités ajustées et cela nécessite formellement une mobilité et une flexibilité des professionnels. Afin de proposer l'ensemble des modes possibles de prise en charge, l'IME s'est doté d'un pool de professionnels formés à la guidance parentale, afin d'intervenir dans les familles dans une visée de prévention précoce. Le péri-accueil est aussi une forme différenciée de prise en charge qui répond adéquatement aux besoins des familles, de plus en plus nombreuses à la solliciter.

Toujours dans cette lignée futuriste et dans cette volonté inclusive, l'IME a imaginé et proposé trois projets particularisés à l'ARS visant à développer une palette de prestations externalisées.

Un premier appel à candidature est le fruit d'un travail de collaboration avec une professionnelle de santé (orthophoniste). Le PCPE a pour objectif principal de pallier les certaines difficultés dans l'offre de soins et dans l'accompagnement des enfants atteints de troubles du neurodéveloppement en milieu rural. Il s'agit d'offrir aux enfants en situation de handicap une palette de prestations paramédicales différencierées et ajustées en termes de soin, de regrouper les professionnels spécialisés (orthophonistes, kinésithérapeutes, infirmières, ergothérapeute, neuropsychologue...) dans un même et unique lieu pour faciliter le quotidien des familles et l'accès aux rééducations paramédicales en milieu rural.

Un deuxième dessein s'articule autour de la création d'une garderie spécialisée inclusive. L'intérêt étant de promouvoir la collaboration entre les intervenants du milieu ordinaire et ceux issus du médico-social.

Le projet de PCPE s'articule autour de deux pans massifs visant à offrir un panel de solutions de garde spécialisée handicap dans une visée résolument inclusive :

- Proposer une garderie spécialisée handicap et inclusive, au sein d'une garderie déjà existante située à la maison de quartier du Grand Grésil à Vesoul,
- Créer un pôle ressource, permettant de techniciser un pool d'assistantes maternelles et d'animateurs BAFA sensibilisés aux problématiques de l'autisme et de la déficience intellectuelle.

Enfin, un dernier dispositif a été présenté à l'ARS cette année. Ce dessein permet d'offrir aux enfants à double vulnérabilité (handicap et protection de l'enfance) une sécurisation de leurs parcours et une cohérence dans leurs modalités d'accompagnement multi-partenariales.

En coordination continue avec les services de l'ASEF et en lien avec les établissements médico-sociaux, les professionnels du dispositif proposeront les prestations suivantes :

- Un accompagnement pluridisciplinaire, éducatif, de remédiation et/ou thérapeutique à destination des familles et de l'enfant. Les professionnels interviendront également en amont pour repérer les situations à risque et proposer des solutions adaptées,
- Des temps de formation seront proposés à l'entourage proche et aux différents intervenants (dont les assistants familiaux), afin de les sensibiliser aux spécificités du handicap de l'enfant,
- Du répit sera également proposé aux familles et aux assistants familiaux. L'objectif étant de proposer des temps de séparation pour éviter la rupture et le placement de l'enfant,
- Une coordination renforcée entre les acteurs des champs croisés (protection de l'enfance et handicap).

Notre projet initial a d'ailleurs été relayé dans de nombreux départements de la Bourgogne Franche-Comté, certains dispositifs sont d'ailleurs opérationnels aujourd'hui. Ce projet est un projet qui s'est basé sur les préconisations du rapport du défenseur des droits et de la défenseure des enfants (2015) et qui rentre aujourd'hui totalement dans les mesures annoncées par Adrien TAQUET au travers de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

L'année 2019 a été l'occasion pour l'IME de s'essayer aux fonctionnements de la nomenclature SERAFIN. L'IME a participé à l'étude des coûts 2019 et pour ce faire, un grand panel de professionnels de l'IME a recensé son travail éducatif sous forme de prestations codifiées.

L'accompagnement est passé d'un mot valise à un mot technique assorti de prestations à « valeur ajoutée ». La nomenclature des besoins et des prestations est devenue un langage commun.

La révision du projet d'établissement de l'IME a été travaillée tout au long de l'année 2019. Il a été élaboré sur un mode participatif entre janvier 2019 et janvier 2020 par un groupe de professionnels représentant les différentes sections de l'IME et la Direction. Le fonctionnement des services a été jaugé et le service rendu aux usagers mesuré. Les enfants et leur famille ont été consultés dans le cadre de questionnaires et d'entretiens. Les 7 fiches actions ont été réfléchies en référence à l'évolution actuelle des politiques du handicap, dont les préconisations du rapport Piveteau et la réforme de la tarification. Quant à l'analyse des besoins, elle a été effectuée via la nomenclature Serafin-PH.

Cette modélisation nouvelle a eu des impacts majeurs sur les conditions de travail des professionnels. Le management centré sur l'enfant, les a conduits à troquer leurs actions pour des modes d'accompagnement contingents. Cela induit des conduites antithétiques face au changement, et par voie de conséquence, une insécurité professionnelle. L'IME a travaillé cette année un projet inhérent à la qualité de vie au travail. Une stagiaire en MASTER 2 Psychologie du travail, réalise un mémoire de recherche portant sur l'appréhension du changement chez les professionnels.

I. Les effectifs

1.1 Effectif de l'établissement

96 dont :

38 places en internat

51 places en semi-internat

7 places en UEMA

1.2 Le profil des enfants, adolescents et jeunes adultes

Nous accueillons :

- 30 enfants et adolescents atteints de déficience intellectuelle,
- 40 enfants et adolescents atteints de spectre de l'autisme,
- 19 enfants et adolescents atteints de polyhandicap,
- 7 enfants et adolescents en UEMA.

1.3 Les différents types d'accueil

• **Externat**

L'externat est ouvert 210 jours/an pour 51 enfants, soit 9639 journées théoriques, 10035 journées ont été réalisées sur l'année 2019.

Le taux d'occupation en semi-internat : 93,70% se situe au-delà de la cible escomptée, il est lié aux enfants accueillis en sus de l'agrément mais aussi aux efforts réalisés pour répondre à une logique de file active. 17 jeunes ont bénéficié d'un accueil séquentiel internat/externat.

Nous comptons 117 journées de répit week-end et vacances contre 108 en 2018.

• **Péri-accueil**

En 2019, 1553 prestations de péri-accueil ont été réalisées et ne sont pas comptabilisées dans le calcul de l'activité.

Cette prestation est en pleine essor, 42 familles ont été demandeuses contre 22 en 2018 et 11 en 2017.

• **Internat**

L'internat est ouvert 210 jours/an pour 38 enfants soit 7182 journées théoriques, on note qu'en 2019 7765 journées ont été réalisées.

Le taux d'occupation en internat : 97,31% se situe au-delà de la cible escomptée, il est lié aux enfants accueillis en séquentiel internat/externat pour répondre à leurs besoins. Le nombre d'enfants internes

est en deçà de l'agrément si l'on raisonne en équivalent temps plein, soit 46 enfants accueillis pour 34,75 ETP.

Nous comptons 899 journées de répit week-end et vacances contre 678 en 2018, largement au-delà de la cible autorisée. Depuis l'ouverture de l'internat à destination des enfants externes, le nombre de demande cesse d'augmenter chaque année. Cela permet des moments de répit aux familles mais aussi cela permet la familiarisation progressive de l'enfant à l'internat.

- Unité d'Enseignement Maternelle Autisme

L'Unité d'Enseignement pour jeunes enfants atteints de troubles envahissants du développement accueille 6 enfants scolarisés à temps plein depuis la rentrée de septembre, ce qui représente 676 journées réalisées sur l'année.

L'IME accueille sur la première semaine de vacances (selon le calendrier de l'inspection académique) ainsi que le mercredi ces enfants afin de permettre aux familles des moments de répit, ce qui représente 103 journées.

Nous notons au 31 décembre 2019, un effectif global de 106 enfants sur l'ensemble des dispositifs de l'IME.

- Les jeunes en Amendement Creton

Dans l'année, 5 jeunes ont eu 20 ans, portant à 16 le nombre de jeunes bénéficiant du maintien au titre de l'Amendement Creton.

Grâce au partenariat avec le Conseil Départemental, nous pouvons travailler en amont les situations complexes et permettre la mise en œuvre du projet de vie du jeune plus rapidement. Cette année, une jeune adulte de 19 ans a pu être admise à titre dérogatoire dans un établissement du secteur adulte.

On note 7 sorties dans l'année ce qui porte à 9 le nombre de bénéficiaires de ce dispositif en fin d'année.

les jeunes sortis vers le secteur adulte



Rééducation en psychomotricité

Deux psychomotriciennes à temps plein assurent la prise en charge des jeunes accueillis. En outre, 39 séances ont été réalisées à l'extérieur de l'établissement pour un enfant accueilli sur la section polyhandicap.

Rééducation en ergothérapie

341 séances d'ergothérapie ont été réalisées à l'établissement par un auxiliaire médical libéral et 137 séances ont été réalisées à l'extérieur pour 3 enfants afin de travailler avec une méthode spécifique qu'il n'était pas possible de mettre en œuvre au sein de l'établissement. Il est à noter une augmentation des séances de 19,80% par rapport à l'année dernière.

Rééducation en kinésithérapie

16 enfants ont un suivi en kinésithérapie par 4 auxiliaires médicaux libéraux dont 3 sur site, soit 847 séances contre 808 en 2018.

A l'ensemble de ces séances s'ajoutent 4 visites du Médecin de Rééducation au sein de l'établissement afin de réévaluer les besoins des enfants polyhandicapés accueillis.

Rééducation en orthophonie

46 enfants ont un suivi en orthophonie assuré par 6 auxiliaires médicaux libéraux dont 4 sur site. 602 séances ont été réalisées en 2019, contre 830 en 2018. On note une baisse des séances de 27,47% par rapport à l'année dernière.

Une orthophoniste en libérale intervient au sein de la section polyhandicap, elle propose des prises en charge individuelles ou en groupe, spécialisée dans la déglutition, elle éclaire l'équipe éducative et médicale pour améliorer le confort des enfants lors des repas et prévenir les incidents (telles les « fausses routes »)

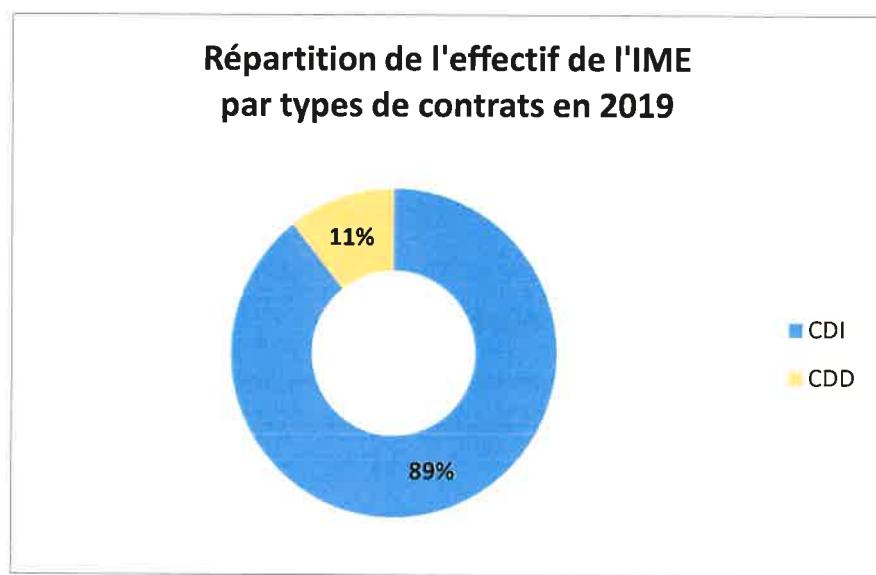
Le coût total des rééducations est stable par rapport à l'année dernière.

II. Le personnel

2.1 Effectif

L'effectif total intègre les Contrats à Durée Indéterminée et les Contrats à Durée Déterminée. Au 31/12/2019, notre établissement comptabilisait 112 salariés, dont 100 salariés en CDI et 12 salariés en CDD.

Depuis plusieurs années, le nombre de salariés est en évolution. Nous observions un total de 101 salariés en 2016, puis 110 salariés en 2017, pour atteindre 112 salariés en 2018 et en 2019.

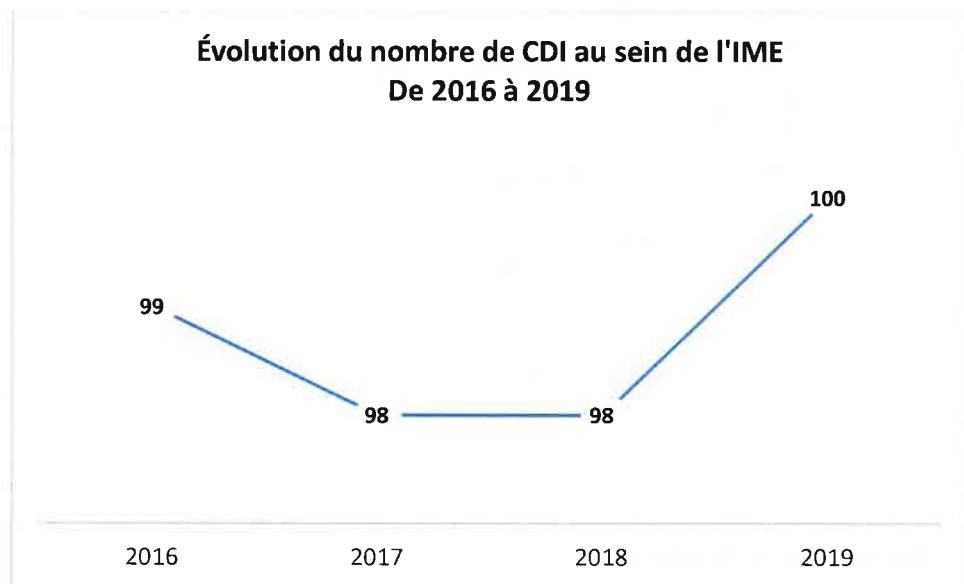


En 2019, les salariés en CDI représentent 89 % de l'effectif total (soit 100 salariés), alors que ceux en CDD représentent 11 % de l'effectif total (soit 12 salariés).

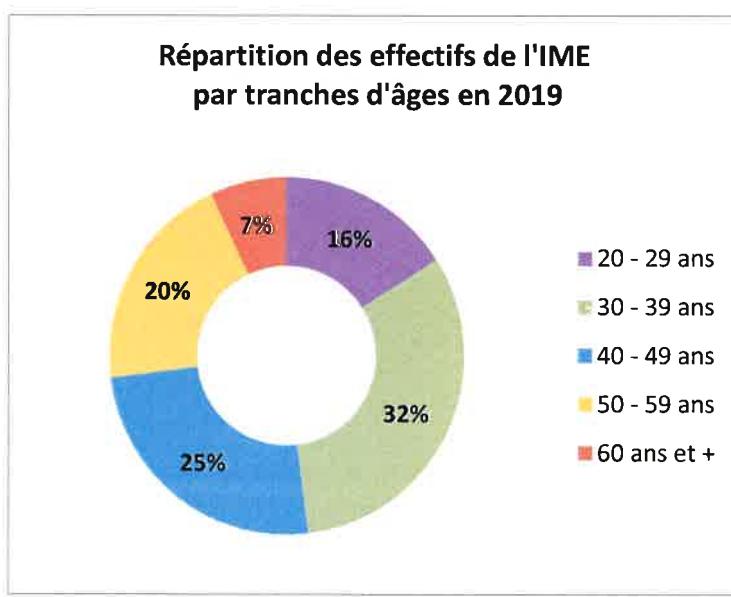
Cette évolution de l'effectif s'explique par les moyens humains supplémentaires mis en place, dont :

- Un éducateur spécialisé, à temps plein, sur l'internat, en raison de l'accueil d'un enfant en PAG, nécessitant une prise en charge spécifique ;
- Un éducateur sportif, à temps plein, sur l'IMPro, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité lié à la prise en charge d'actions de prévention obésité et surpoids et réalisation d'activités sportives à visée inclusive ;
- Une animatrice socio-éducative, à temps plein, sur l'IMPro, dans le cadre de la musicothérapie
- Un moniteur éducateur, à temps plein, sur l'IMPro, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité lié à l'accueil d'un enfant demandant une prise en charge individualisée
- Un éducateur spécialisé, à temps plein, au pôle TSA adolescents, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité lié à l'accueil d'un enfant en situation complexe (PAG) nécessitant une prise en charge individualisée.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le nombre de CDI est en évolution sur les deux dernières années.



2.2 Pyramides des âges



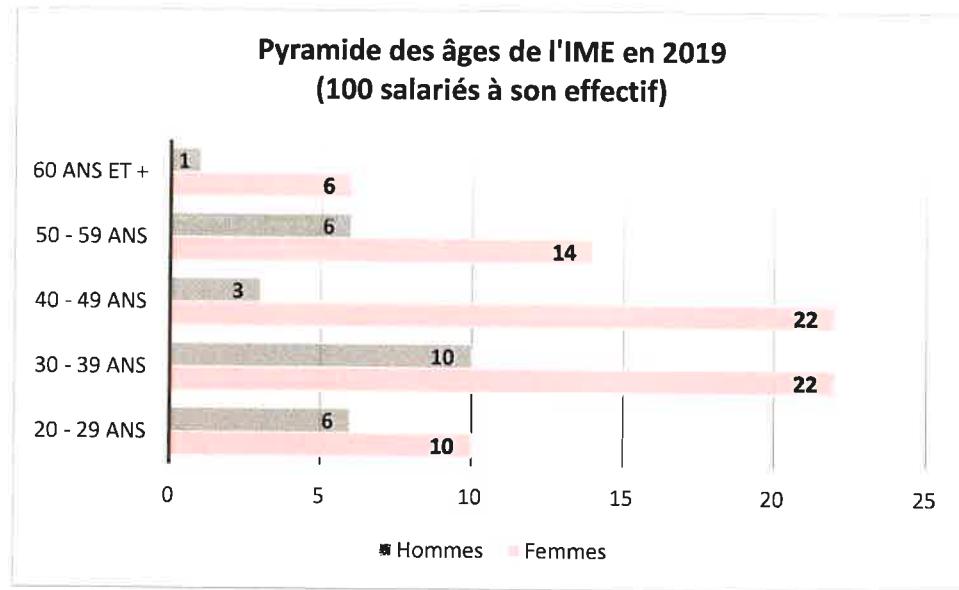
tranches d'âges des 50 – 59 ans et celle des 60 ans et +, comprenant respectivement 20 et 7 salariés, partiront en retraite.

Le graphique ci-joint nous montre la répartition des salariés de notre établissement par tranches d'âges pour l'année 2019.

Ainsi, il nous permet de constater que notre institut est une organisation plutôt jeune.

En effet, en 2019, plus de 48 % des personnes travaillant ont entre 20 et 39 ans. Les personnes âgées de plus de 50 ans représentent 27 %.

Cependant, il est bon à noter qu'un prochain turn-over sera visible puisque les seniors faisant parties des



La pyramide des âges ci-dessus nous permet de constater que le nombre de femmes est plus important que le nombre d'hommes.

En effet, pour l'année 2019, notre établissement comptabilise 74 femmes et 26 hommes à son effectif.

2.3 Changement au niveau du personnel

Plusieurs départs sont à noter au cours de l'année 2019 :

- VEJUX Candice, assistante sociale, sortie au mois d'avril ;
- BOUCARD Josette et JUIF Francine, agents de service intérieur, parties au mois de juillet pour départ à la retraite ;
- MANDRAS Manon, psychologue ; POULAIN Gaëlle, éducatrice spécialisée ; et CORREIA Pauline, animatrice BAFA, sorties au mois d'août ;
- BRAHIMI Edith, cuisinière, sortie au mois d'octobre ;
- FERREIRA Camille, assistante RH ; et SITTERLIN Charlotte, infirmière, sorties au mois de novembre ;
- Dr JANCON Laurent, médecin généraliste, décédé le 29 novembre 2019.

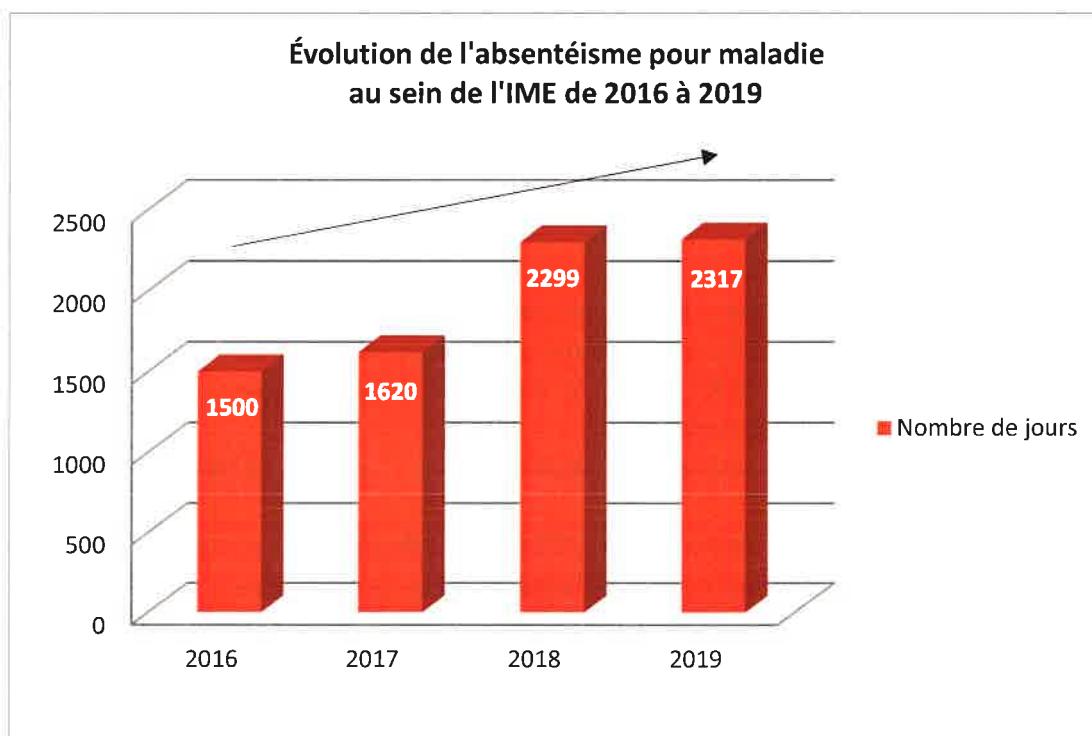
Mais aussi plusieurs arrivées, en CDI :

- PLAT Frédéric, éducateur spécialisé et le Dr PEROL Brigitte, psychiatre, arrivés au mois de janvier ;
- BAULET Samuel, moniteur éducateur, arrivé au mois de mars ;
- ANTOINETTE Marie-Stéphanie, arrivée au mois de mai ;
- KEBAILI Khadija, LAURENT Sylvie et NEUVILLE Virginie, agents de service intérieur, arrivées au mois de septembre ;
- POINSOT Mathieu, cuisinier et NAJIM Meriem, animatrice BAFA, arrivés au mois d'octobre ;
- HADDADOU Léa, assistante sociale ; SCHWARTZ Pauline, assistante RH ; NGUYEN Anne, infirmière (en CDD auparavant), arrivées au mois de novembre ;
- LAMELOISE Sylvie, aide médico psychologique (en CDD auparavant), embauchée en CDI au mois de décembre.

2.4 Absences

Comme le montre le graphique ci-dessous, sur les quatre dernières années, le taux d'absentéisme ne cesse d'augmenter au sein de notre établissement pour atteindre 9,85 % en 2019, soit 0,85 % de plus que l'année précédente. Cette hausse constante est expliquée majoritairement par les maladies longues durées.

Suivant la durée de l'absence pour maladie et la main d'œuvre qualifiante disponible sur le marché du travail, l'établissement fait le nécessaire afin de remplacer les salariés absents.



En 2019, nous observons un nombre de 2 317 jours de maladie, auquel s'ajoutent 74 jours pour maladie professionnelle ainsi que 83 jours pour accident du travail.

Par ailleurs, 28 jours de congés pour événements familiaux ont été pris durant l'année 2019.

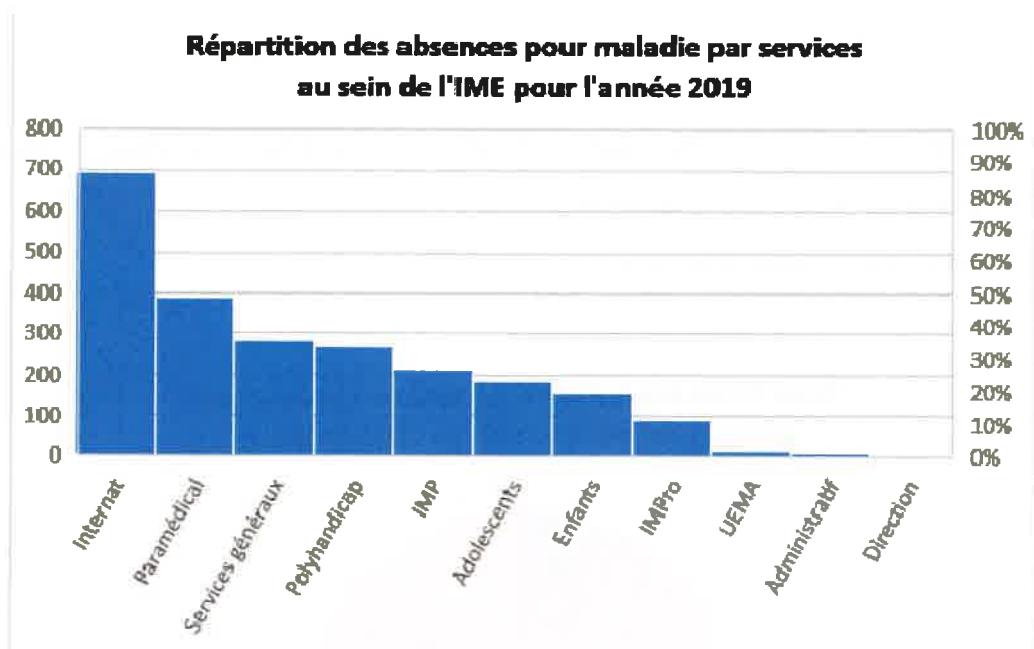
De plus, 300 jours d'absences pour maternité, 79 jours de congé parental total, 91 jours de congés maternité « sauvegarde », ainsi que 6 jours relatifs aux congés paternité ont été sollicités durant l'année.

Pour terminer, 56 jours pour enfants malades ont été comptabilisés cette année.

Ces absences nuisent considérablement à la stabilité organisationnelle, à la continuité éducationnelle pour l'enfant et nécessitent de réajuster les plannings des professionnels en permanence.

Le graphique ci-dessous nous permet de constater que l'internat est le service où il y a le plus d'arrêts maladie, suivi par le service paramédical et les services généraux.

Cependant, il est à noter que sur les 696 jours de maladie recensés au sein de l'internat, 500 jours sont des jours pour maladie longue durée.



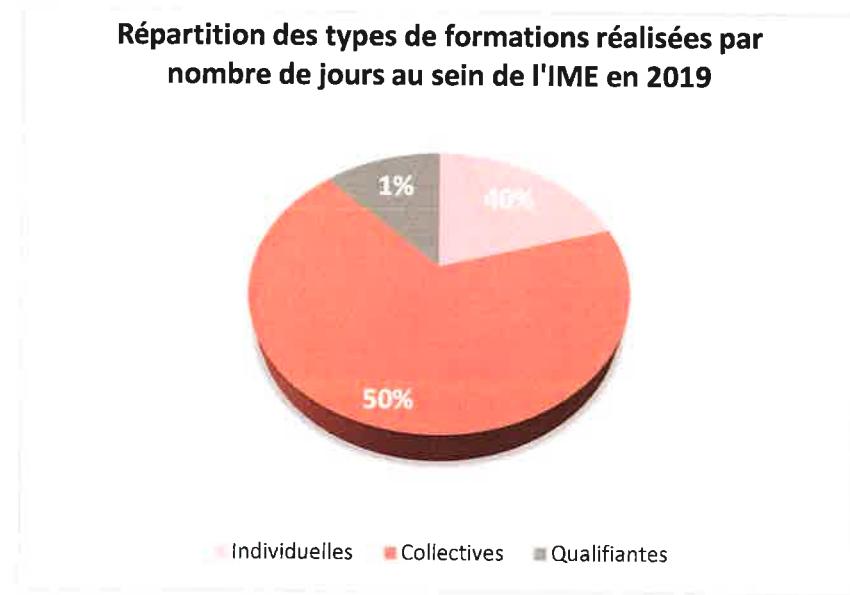
2.5 Formation du personnel

Le graphique ci-dessous nous permet de mettre en évidence le pourcentage du nombre de jours de formations individuelles, collectives et qualifiantes réalisées au cours de l'année 2019.

Ainsi, nous pouvons constater que le nombre de formations collectives effectuées est plus important que celui des formations individuelles et qualifiantes car notre établissement souhaite privilégier l'apprentissage collectif.

Les formations collectives réalisées lors de l'année 2019 ont porté sur les thématiques suivantes :

- protéger la personne TSA et l'entourage en situation de problèmes graves de comportement,
- le projet personnalisé d'accompagnement,
- formation de base aux premiers secours.



Par ailleurs, le budget spécifique « formation perfectionnement », d'un montant de 8 000 € pour l'année 2019, a permis à certains salariés de partir en formation, notamment lorsque des besoins ont été détectés après la réalisation et la validation du plan de formation.

Pour terminer, comme chaque année, l'Opérateur de compétences Santé a contribué à la mise en place de formation pour une partie des salariés. Les formations réalisées durant l'année 2019 portaient sur les thématiques suivantes :

- L'éthique professionnelle à l'épreuve des injonctions paradoxales,
- Prévenir et gérer les situations d'agressivité, envers les professionnels, de la part de l'entourage de la personne accueillie,
- Le travail de nuit : attractivité, spécificités et vigilance.

2.6 Entretiens professionnels annuels et entretiens professionnels

Les entretiens individuels annuels ainsi que les entretiens professionnels ont été réalisés pour une majorité des salariés. Ceux-ci ont représenté un temps d'échange privilégié entre les salariés et leurs supérieurs hiérarchiques.

De plus, ils ont permis de faire un point sur les compétences des salariés, mais aussi de faire un bilan sur l'année écoulée et de définir les objectifs attendus pour l'année suivante.

2.7 Evaluation interne

La démarche d'évaluation externe initiée en 2014 a permis de mettre en exergue des actions d'amélioration. Ces axes sont suivis et pilotés dans le cadre du plan d'amélioration de l'établissement. La majorité des objectifs précisés en 2014 ont été réalisés et sont aujourd'hui aboutis. D'autres types d'actions inhérentes à la sécurité, l'hygiène, à l'amélioration des pratiques viennent compléter ce plan au fil de l'eau. L'établissement agi continuellement pour rendre son fonctionnement opérant et davantage efficient. La démarche d'évaluation interne s'inscrit dans une volonté d'asseoir un processus perpétuel et continue d'amélioration de la qualité. Le plan d'amélioration de l'établissement est actualisé et remis à jour tous les deux mois par le directeur de l'établissement. Les actions sont assorties de moyens, de délais et de pilotes de sorte à garantir leur réalisation. Ce plan d'amélioration vise une dynamique et rend à la démarche d'évaluation interne une perspective de mouvement et d'essor. La démarche d'évaluation interne pilotée en 2018 via un groupe de travail composé de professionnels de chaque section, a déterminé de nouvelles actions à mettre en œuvre. La majorité d'entre elles, sont en cours de finalisation.

III. L'institut médico-pédagogique et l'unité d'enseignement

3.1 IMP

L'IMP est un service qui évolue sans cesse en lien avec les mouvements au sein de l'Unité d'Enseignement. Cette relation systémique impacte l'organisation de ce service. Et comme l'Unité d'Enseignement scolarise tous les enfants de l'IMP depuis septembre 2019, l'organisation de ce service s'est profondément modifiée. Chaque enfant est amené à être pris en charge par tous les éducateurs du service au sein d'ateliers. L'étude des besoins se poursuit et orientera les attendus éducatifs en termes de **prestations Serafin-PH**. Chaque prestation répondra à un ou à plusieurs besoins et s'organisera par atelier spécifique (motricité fine et graphisme, citoyenneté « quels sont mes droits ? », ateliers ludiques, « mémorisation : musique et chant », ...).

Les enfants bénéficient de deux ateliers en petit groupe le matin et de travail de groupe plus large l'après-midi. Cette organisation nouvelle facilite les prises en charge individuelles par le truchement de l'adaptation de l'organisation. Ainsi, la flexibilité de la réponse aux besoins de l'un ou l'autre des enfants accueillis est plus grande et la perte de temps réduite. Cette organisation plus fluide a l'intérêt de replacer les besoins de l'enfant au centre des préoccupations des équipes et ainsi de pouvoir construire sur un mode modulaire les réponses à ceux-ci.

L'IMP utilise l'activité **Snoezelen**. Celle-ci est proposée en séances individuelles à 9 enfants. Ces séances de stimulation sensorielle sont proposées dans le cadre du projet personnalisé de l'enfant mais peuvent également être proposées de manière plus ponctuelle, en réponse à un besoin nouveau (apaisement ou au contraire stimulation en fonction du contexte). Ce type de prestation est proposé de manière hebdomadaire et est rendu possible du fait de la réorganisation (modularité organisationnelle).

Cette année, 7 enfants de l'IMP ont présenté une œuvre collective lors d'un **concours d'affiche** en illustrant par des dessins et des collages la phrase suivante : « Les oiseaux, richesse pour votre terre », thème en lien avec la protection de l'environnement et de l'écologie.

Les affiches ont été exposées et sélectionnées par les membres du Lion's Club. L'œuvre de l'IMP a été mise à l'honneur et s'est vue décerner le 1^{er} prix régional suite au vote au Congrès de Printemps du District Centre Sud le 07 Avril 2019. Elle a concouru pour le prix lors de la Convention Nationale, mais elle n'a pas été retenue. Les sept enfants ont été félicités, par d'autres concurrents et par les membres du Lion's Club, lors d'une belle réunion autour d'un petit goûter. Outre le diplôme, ils ont encore reçu une gratification financière, qui a participé à l'achat d'une tablette numérique.

La visée inclusive balaye beaucoup d'aspects. L'inclusion étant un objectif étatique qu'il nous faut atteindre ainsi qu'un enjeu sociétal, nous organisons ce que l'on nomme l'inclusion inversée. Elle se caractérise dans l'organisation de liens avec le milieu ordinaire. Pour la deuxième année consécutive, nous avons renouvelé le partenariat avec le Lycée agricole de Vesoul. Nous avons accueilli les élèves de seconde de la filière Service à la personne et aux territoires qui dans le cadre de leur formation, ont animé 3 activités à destination des enfants de l'IME. Une activité sportive avec parcours moteur a été proposée dans un premier temps.

Puis les enfants ont participé à une activité pâtisserie dans les locaux du Lycée agricole. Enfin, les élèves ont proposé une activité manuelle ayant pour thème les fruits et les couleurs. Les enfants de l'IME ont participé activement aux 3 animations. Le bilan réalisé a été globalement positif pour plusieurs raisons.

D'une part, la participation aux activités et le plaisir ressenti par les enfants sont de bons indicateurs. Et d'autre part, par le biais de ce partenariat, nous œuvrons, par la formation des futurs professionnels du secteur médico-social, à rendre l'inclusion d'un public en situation de handicap comme étant une évidence.

L'IMP accueille un enfant qui présente une **déficience auditive**. Cette situation particulière et nouvelle a réinterrogé notre accompagnement éducatif en termes de communication. En effet, lors de son arrivée, il ne disposait d'aucun outil formalisé si ce n'est ceux qu'il avait mis en place de manière spontanée et peu adaptée (gestes, mimiques, cris). Aussi, dans un souci de rendre efficace les échanges, une éducatrice a poursuivi l'apprentissage de la Langue des Signes Française (LSF). Cette formation s'est déroulée de février 2019 à décembre 2019 : LSF 1^{er} niveau, organisme de formation « Visuel » de Dijon (120h). Cette formation est opérante et permet à l'enfant un apprentissage de la langue des signes d'une part, et engage sa relation à l'autre dans de meilleures conditions qu'à son accueil initial. Pour l'anecdote, les camarades de groupe du jeune se saisissent de cet aspect communicationnel en échangeant avec lui par les signes.

L'Unité d'Enseignement

Depuis la rentrée de septembre, l'**Unité d'Enseignement** (UE) s'est réorganisée. Une partie de l'UE a pris ses quartiers au sein du collège Jacques BREL, situé non loin de l'IME. Ainsi, 15 jeunes âgés de 11 à 16 ans sont scolarisés au sein du collège dans une Classe Externalisée (CLEX). Chaque collégien y est scolarisé 3 demi-journées par semaine. L'**externalisation** était une demande de l'Agence Régionale de Santé qui souhaite à termes, que la grande majorité des enfants accueillis au sein de l'IME soient scolarisée au sein de CLEX en milieu ordinaire (écoles primaires, collèges et lycées).

L'UE scolarise au total 30 enfants et jeunes de 3 à 16 ans. La discrimination de niveau avait posé les jalons de l'organisation de l'UE à ses débuts. En effet, au vu du faible temps d'enseignant mis à notre disposition, l'UE ne scolarisait que des enfants possédant une base de compétences de moyenne section. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Tous les enfants d'âge primaire de l'IMP sont scolarisés au sein de l'UE sans discrimination de niveau. Cependant, l'Education Nationale n'a pas souhaité la création d'une CLEX primaire. Les enfants d'âge primaire sont donc scolarisés 4 heures par semaine au sein de l'IME. Le temps d'Enseignant Spécialisé mis à disposition par l'Education Nationale ne nous permet pas pour l'heure de leur proposer davantage. Il s'agit donc de composer entre les besoins des enfants et nos capacités à les scolariser. Pour les mêmes raisons, les enfants avec autisme et polyhandicapés ne bénéficient pas de scolarisation.

Les élèves possèdent des niveaux scolaires relativement hétérogènes, mobilisant des compétences de petite section au cycle 2 (CE2). L'Unité d'Enseignement est organisée de manière à favoriser les apprentissages pour les plus jeunes sur les matinées tandis que les plus grands sont scolarisés les après-midis. En termes « RH », l'Unité d'Enseignement est composée

d'un enseignant à temps plein, assurant des temps de classe et d'1,5 ETP d'éducateurs chargés du scolaire qui proposent des ateliers scolaires où sont renforcés les apports travaillés en classe. De plus, un éducateur de l'IMP est détaché sur les temps de collège où il accompagne l'enseignante ou l'éducatrice chargée du scolaire. Cet éducateur passe plus de la moitié de son temps au collège.

La visée prospective nous fait espérer une **augmentation de temps d'enseignant** mis à disposition par les services de l'Education Nationale. Cela nous permettrait d'externaliser les apprentissages scolaires au sein du milieu ordinaire. Les enfants d'âge primaire seraient alors tous scolarisés en temps partagés au sein d'une CLEX dans une école primaire et nous pourrions développer l'externalisation au collège. Ainsi, les enfants avec autisme et les enfants polyhandicapés seraient à leur tour scolarisés. Une demande en ce sens est parvenue aux services de l'Education Nationale en fin d'année 2019.

3.2 Dispositif TSA et UEMA

Cette année a de nouveau été une année de recherche d'amélioration et de consolidation des principales méthodes de prises en charges recommandées par la Haute Autorité de Santé en matière d'autisme. Cela s'appuie sur une évolution des pratiques appuyée sur les recommandations des bonnes pratiques éducatives.

1°) Nouveaux projets 2019 :

En ce qui concerne le pôle enfant, l'année 2019 aura été consacrée à la mise en place de deux nouvelles prestations. La première a pour objectif de travailler les habiletés scolaires et la seconde, la réduction des troubles du comportement avec la mise en place de la sophrologie.

Pour ce qui concerne les habiletés scolaires, un groupe « Class' » a été constitué afin de travailler les compétences requises pour maximiser les chances des jeunes autistes âgés entre 3 et 12 ans afin de pouvoir bénéficier d'une scolarité en école ordinaire. Cet axe s'inscrit dans la « stratégie autisme » du gouvernement qui affirme son engagement d'inclure en milieu ordinaire les enfants autistes à la rentrée de 2020.

Ainsi, 10 enfants du pôle autisme bénéficient de cette prestation répartie de la façon suivante :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	4 jeunes				
Après-midi	4 jeunes				
Encadrement	2 ETP				

L'organisation de cette classe a été réalisée en tenant compte de la méthode TEACCH. Elle se compose de 4 espaces de travail :

- un espace de regroupement qui permet d'instaurer la routine pour commencer la prise en charge. Les enfants se retrouvent autour d'une histoire,
- un espace de travail en individuel pour un travailler en autonomie. Les tâches proposées sont structurées pour faciliter la compréhension des enfants,
- un espace de travail collectif pour les activités d'art et de bricolage,
- un espace de travail dirigé face au tableau va servir de support pour capter l'attention des enfants installés les uns à côté des autres.

Le projet pédagogique et éducatif de la classe va suivre l'enseignement du cycle 1. Chaque enfant bénéficie d'un livret de compétences scolaires qui va permettre de déterminer ses objectifs cibles. Le but étant de donner une ligne directive sur laquelle les professionnels vont appuyer leurs apprentissages. Ces cibles vont concerner les compétences scolaires (graphisme...) mais aussi toutes les compétences transversales comme l'autonomie, l'attention.... Un travail concernant une évaluation avec la VBMAP est en cours de réalisation, pilotée par le neuropsychologue.

Deux supports spécifiques ont été créés afin d'aider les enfants à acquérir les compétences cibles :

- le jardin thérapeutique de la ville de Vesoul,
- la sortie « terrain » de Villersexel.

Ces deux espaces vont permettre aux enfants de travailler la mobilisation du langage, d'échanger avec des personnes qu'ils vont rencontrer. Les professionnels vont permettre aux enfants d'agir dans l'espace, de se déplacer dans un environnement avec des contraintes variées. Par le biais du jardinage, les enfants vont s'essayer à la permaculture dans le but de collaborer et coopérer ensemble, habiletés difficiles à atteindre dans l'autisme.

La construction des premiers outils pour élaborer une pensée va trouver corps dans la découverte du « monde vivant » à travers les animaux et la vie végétale.



Jardin thérapeutique de la ville de Vesoul



Terrain de Villersexel

Pour ce qui concerne l'axe gestion des troubles du comportement, une prestation sophrologie est proposée de façon expérimentale sur le pôle enfants depuis septembre 2019. Celle-ci est réalisée par une professionnelle AES qui a également un diplôme de sophrologie.

Cette technique comportementale est proposée chaque jour sur un créneau de 45 minutes par enfant ciblé en fonction du projet individuel. Une salle a été complètement réorganisée et pensée pour permettre la mise en place de cette prestation. Cette année, les 12 enfants du pôle TSA en bénéficient.

L'objectif principal est de travailler autour des émotions avec des exercices de respiration et de relâchement musculaire. L'accompagnement sophrologique va tenter de renforcer l'estime de soi, un des besoins fondamentaux de chaque être humain. Une évaluation de cette prestation aura lieu au cours du deuxième trimestre 2020.

2°) Départs / arrivées :

En 2019, plusieurs départs et arrivées ont eu lieu au sein des dispositifs TSA de l'IME.

En ce qui concerne les jeunes :

	Pôle adolescents	Pôle enfants	UEMA
Départs	1 jeune en secteur adulte	/	1 jeune en Ulis
Arrivées	1 jeune en PAG	2 jeunes + 2 accueils séquentiels mercredi	3 jeunes
Passages autre groupe	3 jeunes sur l'IMPRO	3 jeunes sur le pôle adolescents	/

En ce qui concerne les professionnels :

	Pôle adolescents	Pôle enfants	UEMA
Départs	/	/	1 enseignante 1 éducatrice
Arrivées	1 éducateur PAG	1 AES sophrologue 1 ETS	1 enseignante 1 éducatrice

Arrivées de nouveaux élèves au sein de l'UEMA :

	Habitation	Transport	Temps scolarisation
1 jeune	28 KM	Taxi AR	32H/semaine
1 jeune	30 KM	Taxi AR	32H/semaine
1 jeune	20 KM	Taxi/parents	32H/semaine

En 2019, l'effectif de l'UEMA s'élevait à 6 pour un agrément de 7 places.

3°) Formation/informations :

L'ensemble des dispositifs TSA a bénéficié de formations/informations spécifiques pour consolider les connaissances spécifiques de prise en charge de l'autisme.

Ainsi en 2019 :

- 9 familles et 6 professionnels ont assistés à la « Sensibilisation à l'accompagnement de la vie intime, affective et sexuelle auprès d'un public porteur de troubles autistiques » réalisée par Véronique Bernard psychologue (7h),
- 10 professionnels ont assisté à la formation « Gestion des troubles du comportement niveau 2 » (14h),
- Formation autisme niveau 1 pour l'ensemble du personnel de l'UEMA, 2 enseignants spécialisés (école du stade et école PICASSO de Vesoul) ainsi qu'une famille (35h),
- Informations pour l'ensemble des professionnels des dispositifs TSA concernant différentes thématiques (alimentation et autisme, analyse fonctionnelle, principe d'application de l'ABA, la procédure d'extinction, utilisation et réalisation du scénario social, utilisation des tableaux de langage assisté) à raison de 3h par semaine,
- 10 séances de Supervision pour l'équipe de l'UEMA en 2019.

4°) Projets spécifiques :

Sérafin PH : les dispositifs TSA ont réorganisé leurs prestations afin de répondre aux nomenclatures SERAFIN après avoir participé à l'analyse des besoins lors des deux coupes 2019. Ainsi pour le pôle TSA adolescents, une réorganisation des prestations a été réalisée pour que chaque atelier proposé aux jeunes corresponde à un besoin :

- Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne : ATELIER BIEN ETRE,
- Activités de jour spécialisées : ATELIER ACTIVITES MANUELLES /MUSICOTHERAPIE / ESPAC'VER,
- Participation aux activités sociales et de loisirs : PISCINE /ATELIER MARCHE /NATURE et PECHE,
- Rééducation Fonctionnelle : APA/ ORTHOPHONIE/ PSYCHOMOTRICITE,
- Communication et relation avec autrui : GROUPE DE DISCUSSION,
- Prendre des décisions adaptées/exercice des droits et des libertés/Expression du projet personnalisé : TRAVAIL SUR TABLE EN INDIVIDUEL.

La trame du projet personnalisé d'intervention sera réactualisée pour prendre en compte les besoins définis dans la nomenclature SERAFIN.

Rencontre « parents professionnels » le 15 novembre 2019, 14 familles sur 19 étaient présentes pour échanger avec les professionnels des dispositifs TSA.

5°) Sorties :

	Pôle enfants	Pôle Adolescents	UEMA
Sortie Futsal 20/02/2019	/	4 jeunes	/
1 ^{ère} participation au festival Handi Talents de l'ADAPEI, avril 2019	5 jeunes	4 jeunes	/
Ferme pédagogique de Filain, avril 2019	10 jeunes	9 jeunes	/
Parc d'animation Dino Zoo, avril 2019	2 jeunes	/	1 jeune
Semaine art et culture, juin 2019	10 jeunes	9 jeunes	1 jeune
Parc d'animation Les Campaines, juillet 2019	2 jeunes	/	1 jeune
Sortie Rosalie Lac de Vaivre, juillet 2019	3 jeunes	/	1 jeune
Sortie lac de Liez, juillet 2019	10 jeunes	/	/
Randonnée dans les Vosges, juillet 2019	5 jeunes	/	/
Sortie bateau, juillet 2019	/	6 jeunes	
Cinéma décembre	3 jeunes	4 jeunes	1 jeune
Atelier éphémère de Noël, décembre 2019	10 jeunes	9 jeunes	1 jeune

6°) Partenariats :

Afin de pouvoir répondre au mieux à l'ensemble des besoins des jeunes accueillis, les dispositifs TSA travaillent en réseau. Pour 2019, différents temps de travail ont été réalisés :

- CAFS de Besançon : 8 réunions en 2019,
- Hôpital de Jour de Vesoul : 3 temps de travail en 2019,
- SESSAD de Vesoul : 3 temps de travail en 2019,
- Education Nationale : 3 réunions et 8 temps de travail en 2019,
- IME de Noidans les Vesoul : 5 réunions en 2019,
- Foyer Crystal Handy Up : 2 réunions en 2019,
- Cabinet Orthophonie de RIOZ : 3 réunions en 2019,
- Equipe de Diagnostic Autisme Précoce,
- IME de Rougemont : 3 réunions en 2019,
- FAM la Citadelle : 3 réunions en 2019,
- MDPH de Haute-Saône : 6 réunions en 2019,
- Mairie de Vesoul : 3 réunions en 2019,
- Presse de Vesoul : 2 réunions en 2019.

7°) Lien avec les familles :

En 2019, les familles ont été nombreuses à solliciter les professionnels pour travailler des axes spécifiques du projet personnalisé. Cette guidance reste en majorité des temps de travail organisé au sein de l'établissement. Les dispositifs TSA restent encore en difficulté organisationnelle pour se rendre au domicile des parents. Ainsi, la guidance pour 2019 s'est répartie de la manière suivante :

Dispositif	Nombre de famille et de rencontre	Objectifs
TSA adolescents	<ul style="list-style-type: none"> - 1 famille rencontrée tous les 15 jours pendant 9 mois -1 famille rencontrée 12 fois dans l'année -6 familles rencontrées 7 fois dans l'année -2 visites à domicile pour 1 famille 	<ul style="list-style-type: none"> -parentalité -accompagnement à la puberté -expression du projet personnalisé -préconisations pour aménagement de l'environnement de l'habitat
TSA enfants	<ul style="list-style-type: none"> -1 famille rencontrée tous les 15 jours pendant 10 mois -1 famille rencontrée 3 fois /année -1 famille rencontrée 4 fois / année -1 famille rencontrée 3 fois /année 	<ul style="list-style-type: none"> -expression du projet personnalisé -trouble de l'alimentation -gestion des troubles du comportement -accompagnement à la propreté
UEMA	<ul style="list-style-type: none"> -1 famille rencontrée 17 fois/année -1 famille rencontrée 6 fois/année -1 famille rencontrée 8 fois / année 	<ul style="list-style-type: none"> -mise en place d'outils spécifiques autisme - mise en place d'outils spécifiques autisme -accompagnement à la propreté et mise en place d'outils spécifiques autisme

A cela, s'ajoute 2 rencontres par an pour chaque famille pour l'élaboration du projet personnalisé de leur enfant soit un total de 46 H de réunions de travail dans l'année.

8°) Perspectives :

En 2020, l'ensemble des dispositifs travaillera à la construction d'une nouvelle trame PPI qui prend en compte les besoins de la nomenclature SERAPHIN-PH.

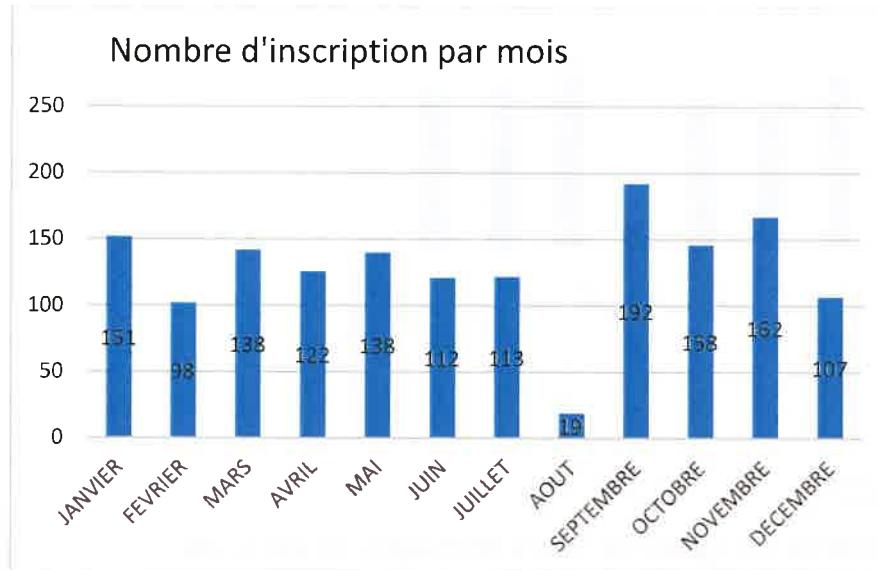
Une fiche action est en cours de rédaction pour la mise en place d'un atelier spécifique d'espace vert au profil des enfants TSA.

Un projet d'externalisation du péri-accueil dans une structure du droit commun est en attente de réponse et verra la mise en œuvre en 2020 dans le cas d'une réponse positive de l'ARS.

3.3 Péri-accueil

Cette année encore, le service péri-accueil a été très largement investi par les familles soit dans le cadre d'une inscription prévue ou suite à une demande de dernière minute.

1°) fréquentation du péri-accueil pour 2019 :



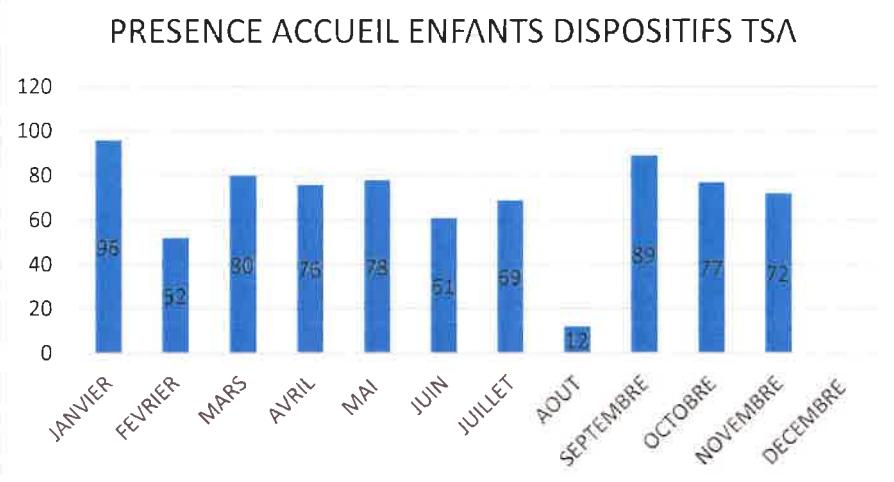
2°) âge et sexe des enfants accueillis en 2019 :

Il est à noter que pour 2019, le nombre de garçons qui fréquentent le péri-accueil est plus important que le nombre de filles. L'âge moyen se situe dans la tranche 12/18 ans.

TRANCHES D'AGES	NOMBRE DE GARCONS	NOMBRE DE FILLES	TOTAL
De 0 à 3 ans	0	0	0
De 3 à 6 ans	0	0	0
De 6 à 12 ans	3	5	8
De 12 à 18 ans	7	2	9
18 ans et plus	3	1	4

3°) profils des enfants accueillis en 2019 :

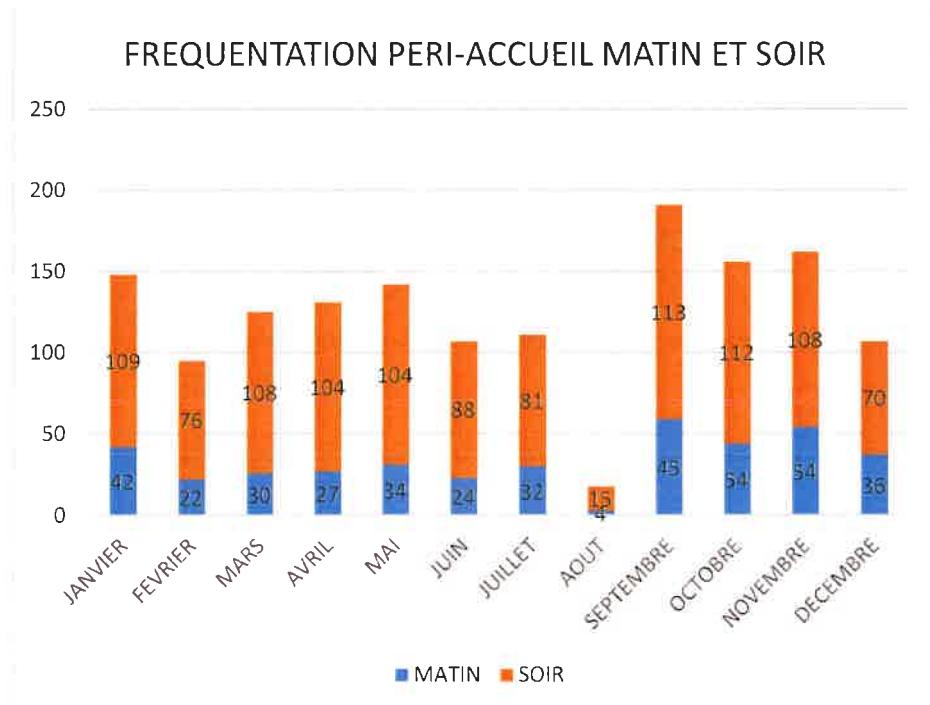
Sur l'ensemble des jeunes pris en charge au sein du péri-accueil, une majorité est accueillie sur les dispositifs TSA :



4°) modalité d'accueil en 2019 :

Les enfants peuvent bénéficier de cet accueil de 7h30 à 9h00 et/ou de 16h à 18h.

La fréquentation du péri-accueil reste plus élevée en fin d'après-midi que le matin :



5°) Moyens mobilisés et locaux :

Les jeunes sont pris en charge par une AES à 0.50 ETP d'AES et une animatrice BAFA à 0.50 ETP. Une nouvelle animatrice BAFA a rejoint l'équipe suite à la démission de l'ancienne animatrice BAFA présente en 2018 et qui a été admise à l'école d'éducateur spécialisé de l'IRTS de Besançon. L'accueil se réalise au sein du pôle TSA adolescent ce qui est une plus-value dans le sens où la majorité des enfants présents sont accueillis au sein d'un dispositif TSA. Celui est composé de cinq pièces qui répondent à une structuration de l'environnement selon la méthode TEACCH. Chaque salle correspond à une activité spécifique ce qui facilite la compréhension pour les jeunes ayant des besoins spécifiques. L'accès au local est sécurisé et identifiable par une signalétique. Les parents sont invités à rentrer au sein de l'entrée pour accompagner leur enfant et échanger avec les professionnels.

6°) activités proposées en 2019 :

Un planning d'activités à la semaine est réalisé et distribué à chaque enfant inscrit au péri-accueil.

En 2019, les enfants ont pu participer à des activités régulières comme :

- La piscine de Frotey les Vesoul : 2 fois par semaine durant les mois de juin et juillet 2019,
- Le hand adapté tous les mardis soir de 16h30 à 17h30 au gymnase de l'IUFM de Vesoul encadré par un éducateur APA et une AES.

Des ateliers sont proposés tout au long de l'année :

- Ateliers de bricolage pour carnaval, fêtes de pères et des mères.
- Préparation stand marché de Noël avec fabrications d'objets à vendre.
- Ateliers contes, expressions corporelles, cuisine.

3.4 IMPRO

L'année 2019 a été marquée par l'expérimentation de la nouvelle organisation au sein de la section SIFPRO (ex IMPRO).

En effet, deux sections distinctes ont été créées :

- La section SIPFP regroupant le pôle professionnel pour les jeunes orientés en milieu travail, qui regroupe quatre ateliers encadrés chacun par un éducateur technique, afin de se familiariser et de se former dans les domaines suivants :
 - Espaces verts
 - Bois
 - Conditionnement, mise sous pli (Atelier Tri et sous-traitance)
 - Hôtellerie (Atelier Cuisine et arts ménagers)
- La section « activités adaptées », pour les jeunes hors champ de travail.

Il s'agira de leur proposer des animations quotidiennes, telles qu'une série d'activités à même de les occuper de façon utile, intéressante et agréable en fonction de leurs habiletés et capacités.

Ce travail a pu être réalisé en recensant l'ensemble des besoins des jeunes (conformément à la nomenclature SERAFIN PH) et pour permettre de projeter 38 emplois du temps individualisés.

I.1 Réponse aux besoins en matière d'autonomie

a. Réponse aux besoins d'accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité (2.2.1.4)

Au sein de la section, 7 jeunes ont bénéficié d'un « atelier Bus » animé par un prestataire extérieur sur une durée de 10 séances alliant théories et pratiques de terrain. Cette prestation répond notamment aux besoins pour nos jeunes de savoir s'orienter dans le temps et dans l'espace, de prendre des décisions et initiatives appropriées (savoir traverser la route sur le passage piéton).

Initié depuis quelques années, les séances « bien-être » dispensées par des professionnels formés se sont poursuivies chaque mercredi après-midi pour deux de nos jeunes.

I.2 Réponses aux besoins en matière de participation sociale

a. Réponses aux besoins d'accompagnement à l'expression du projet personnalisé (2.3.1.1)

TYPE DE REUNION	NB
Elaboration des PPI	38

- 61% des familles étaient présentes aux synthèses, 39% ont eu une restitution,
- 25% des jeunes ont participé à leur synthèse.

b. Réponses aux besoins d'accompagnement à l'exercice des droits et des libertés (2.3.1.2)

Cette année, les élections des représentants au CVS ont eu lieu. L'ensemble des jeunes (38 au total) bénéficient d'informations sur les connaissances des droits et devoirs et sur la citoyenneté via des « ateliers mes droits » à raison d'une fois par semaine.

c. Réponses aux besoins en lien avec la vie scolaire – Mener sa vie d'élève (2.3.3.1)

L'Unité d'Enseignement s'est en partie externalisée avec la création d'une CLEX (classe externalisée) au sein du collège Jacques BREL.

Pour certains jeunes, La scolarisation est au cœur de leur projet individualisé. Les élèves sont accompagnés par une enseignante et un professionnel éducatif, constituant un binôme fixe, repère pour l'enfant et garant de la continuité du projet scolaire. Des groupes stables permettent à chaque enfant de bénéficier d'un programme individuel dans une organisation collective.

Les activités éducatives, de soutien à la communication, de vie sociale et citoyenne, de sport, de loisirs et d'accès à la vie autonome complètent l'accompagnement en fonction des objectifs individuels.

Les enfants sont scolarisés entre 2 h et 8 h par semaine, en fonction de leurs besoins et de leurs projets, dans les groupes-classes suivants :

POLE SCOLAIRE/GROUPE-CLASSE	NOMBRE DE JEUNES	TEMPS DE SCOLARISATION	EXTERNALISATION CIBLE
Groupe classe « Ado »	5	8h	Collège Jacques Brel
Groupe classe « Préprofessionnels »	15	2h	Au sein de l'institution
ULISS Lycée	1	30h	Lycée Lumière CAP Maçonnerie

Les heures dites d'atelier scolaire ne sont pas comptabilisées car elles sont dispensées par des éducateurs spécialisés « non formés » et constituent des heures de maintien des acquis.

d. Réponse aux besoins en lien avec le travail – Préparer sa vie professionnelle (2.3.3.2)

La nouvelle organisation de l'IMPro a permis de cibler les jeunes bénéficiant d'une orientation ESAT à leur sortie et ceux n'en bénéficiant pas. Ainsi, 17 jeunes sont inscrits au sein de la « section travail ».

La section SIPPE développe des activités préprofessionnelles qualifiantes, dont l'objectif est de découvrir les exigences liées au travail et d'expérimenter le secteur du travail.

Les ateliers proposés sont :

- Hôtellerie,
- Espaces verts,
- Bois,
- Conditionnement.

L'atelier conditionnement a permis de maintenir le partenariat avec l'entreprise d'insertion BTTM avec 750 000 pièces conditionnées. Constatant une activité fluente au niveau des commandes, la recherche de nouveau partenariat nous a conduits à signer un contrat de sous-traitance avec l'ESAT de Gevigney (sous-traitant pour VELUX).

Les divers travaux entrepris au sein de l'atelier bois ont notamment été marqués par la mise en place d'un partenariat avec l'IME de Luxeuil dans un projet d'aménagement d'un sentier pédagogique incluant 10 jeunes dans la fabrication de silhouette grandeur nature d'animaux de la forêt.

L'atelier espaces verts quant à lui, répond aux demandes croissantes des ESAT quant à la familiarisation avec l'utilisation des outils thermiques. De ce fait, un partenariat a été signé en juillet 2019 avec la mairie d'Echenoz La Méline et permet à 5 jeunes de participer à raison d'une fois par semaine à l'entretien des espaces verts de la commune.

L'apprentissage des jeunes ne peut se passer d'une collaboration avec les ESAT. C'est dans ce cadre que les stages constituent la pierre angulaire du parcours professionnalisant.

L'année 2019 a été le théâtre de la mise en place de stages :

- Collectifs, pour 5 jeunes à raison d'une fois par semaine à l'ESAT de Vesoul,
- Individuels pour 7 jeunes d'une durée respective de 2 à 3 semaines dans un milieu du travail protégé.

Prenant acte du virage inclusif et des demandes croissantes des politiques publiques, certains jeunes ont pu obtenir des stages en milieu ordinaire.

De ce fait, de janvier à novembre 2019 :

- Un stagiaire en maçonnerie chez « Alls Interm'aid » sur une durée d'une semaine,
- Un autre en maçonnerie, chez « Bati Man » avec une scolarité en milieu ordinaire en ULIS Pro au Lycée Lumière à Luxeuil sur une durée de trois semaines.

e. Réponse aux besoins transversaux en matière d'apprentissage – Activités de jour spécialisées (2.3.3.4)

La nouvelle organisation de l'IMPro entreprise durant l'année 2019 a modifié la structuration des prises en charge sur l'ensemble des prestations proposées aux jeunes.

En effet, pour les jeunes n'étant pas inscrits à la « section travail », 20 au total, les prises en charges sont davantage tournées vers la mobilisation de capacités de socialisation, le développement et le maintien d'acquis cognitifs via des supports d'activités adaptées plutôt que vers l'accès au monde du travail.

Au sein de ce groupe on y retrouve notamment les ateliers suivants :

- Atelier mes droits : appropriation du règlement de fonctionnement de l'institution, les droits et devoirs civiques (20 jeunes),
- Atelier autonomie dans les déplacements : déplacements hors les murs à l'aide des transports en communs (1 séance par semaine pour 20 jeunes),
- Atelier de sensibilisation au NTIC : dangers d'internet, des réseaux sociaux, des téléphones portables... (1 séance par semaine pour 27 jeunes),
- Atelier nettoyage et rangements : savoir nettoyer son lieu de vie (1 séance par semaine pour 21 jeunes),
- Activités physiques : piscines (8 jeunes),
- Activités éducatives : verger thérapeutique pour 8 jeunes.

f. Réponse aux besoins pour la vie affective et sexuelle (2.3.3.5)

La vie affective et sexuelle est une des dimensions de la vie ordinaire. Des séances sont régulièrement mises en place afin d'accompagner les adolescents et jeunes adultes dans le développement harmonieux d'une vie affective et sexuelle.

Encadrés par 3 éducateurs, 27 jeunes sont pris en charge en petit groupes par roulement. L'ensemble des éducateurs est supervisé par une infirmière préalablement formée.

Les thématiques traitées répondent au mieux aux besoins identifiés : lois, contraception, pudeur, hygiène et santé sexuelle.

g. Réponse aux besoins pour participer à la vie sociale – Activités sociales et de loisir (2.3.4.2)

<u>THEMES</u>	<u>NB DE SEANCES</u>	<u>NB D'USAGERS CONCERNES</u>
Piscine	15	6
Musée : Les Fourmis Pavillon des sciences Montbéliard	1	8
Musée : Objets Volants		
Naturellement Inspirés à Montbéliard	1	8
Vital été	1	9
Cinéma	2	18
Sentier pédagogique FDE 70	2	9
Sorties autonomes au restaurant	4	17

A ces sorties, s'ajoutent bien entendu des pique-niques réguliers au Lac de Vaivre et des sorties natures régulières sur la journée du vendredi (12 sorties pour 27 de nos jeunes).

II) Perspectives 2020

Prenant en compte les demandes croissantes des politiques publiques dans l'efficience des prises en charges des jeunes accueillis, des projections du PRS 2018-2028, du schéma départemental de l'Autonomie 2019-2023 et d'une politique à visée inclusive, la SIFPRO poursuit son objectif d'articuler savoirs théoriques et savoirs pratiques.

Pour la section SIPFP :

- Créer un partenariat avec le CFAA de Haute-Saône et mise en place d'un projet commun de maraichage,
- Accentuer le partenariat avec le Lycée Lumière et Beauregard,
- Créer un partenariat avec le Collège Jacques Brel sur des ateliers communs,
- Recherche de nouveaux ateliers de travail palliant au période de sous-activité,
- Inscription au dispositif « Différent et Compétent ».

Pour la section activités adaptées :

- Création d'un partenariat avec l'ensemble des foyers de vies du département permettant de fluidifier les parcours,
- Création d'un partenariat avec différents GEM et centres de loisirs pour des activités communes.

Pour l'ensemble des jeunes

- Agir sur la santé et la prévention,
- Mettre en place un groupe de parole avec un prestataire extérieur,
- Accentuer la place de « l'autodétermination »,
- Créer une grille d'évaluation des compétences (savoir-faire et savoir-être),
- Créer une fiche d'identité par jeune, permettant d'apprécier les besoins (en lien avec la nomenclature SERAFIN PH) et les différents savoirs.

Pour les aidants

- Soutenir l'implication des familles dans la vie de l'établissement en créant un fonctionnement de coopérative, les sollicitant sur des actions concrètes et ciblées.

IV. L'internat

L'agrément des internats de l'IME est de 38 places déclinées ainsi : 9 places au chemin vert et 29 places à l'internat de l'IME. Cette répartition est conditionnée par le nombre de chambres dans chaque service.

Ce qui différencie ces deux services c'est que l'internat de l'IME accueille les enfants en dehors des temps de l'externat (9h – 16h) alors que le service du chemin vert propose à la fois de l'accueil de jour, de l'internat et une place d'Accueil Temporaire (90 jours).

Ce qui rassemble ces deux services c'est que l'on note un accroissement des situations complexes : multi-handicaps, problématiques familiales (carences éducatives, migrants, difficultés économiques...).

Internat du Chemin vert

Le service polyhandicap accueille 24 enfants à temps plein ou en séquentiel. Ce sont des enfants et des adolescents présentant "un handicap grave à expression multiple associant déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde et entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation". Art D. 312-83 du C.A.S.F.

Chaque jour, en moyenne, nous accueillons 17 enfants. Compte tenu de leurs problèmes de santé, nous avons environ 2 absents par jour. Lorsque ces absences sont prévues nous proposons de l'accueil temporaire ou des jours d'accueil en plus, pour les familles qui le demandent, aux enfants en séquentiel. Cette réactivité nous a permis de répondre au plus près au besoin des familles et, en 2 ans, d'augmenter le taux d'occupation de 28%.

Missions du service : Art D. 312-84 du C.A.S.F. Décret n°2009-378 du 2 avril 2009

- L'éveil et le développement des potentialités de l'enfant, selon des stratégies éducatives individualisées,
- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent, notamment dans la révélation des déficiences et des incapacités, la découverte de leurs conséquences et apprentissage des moyens de relation et de communication,
- L'amélioration et la préservation des potentialités motrices, notamment par l'utilisation de toute technique adaptée de kinésithérapie ou de psychomotricité et par l'utilisation d'aides techniques,
- La surveillance et le traitement médical,
- La surveillance médicale et technique des adaptations prothétiques et orthétiques.

Les équipes éducatives des deux unités sont organisées en trois équipes qui interviennent le matin, en journée et le soir sur un roulement de 3 semaines.

Chaque enfant est suivi par deux éducatrices référentes qui permettent d'assurer la continuité de prise en charge qui s'articule, pour moitié, entre l'éducatif et le soin.

Deux enfants ont été absents plusieurs mois cette année du fait d'interventions chirurgicales qui ont nécessité du repos et de la rééducation sur des temps longs.

Continuer à prendre soin des enfants qui sont souvent hospitalisés, c'est un des objectifs de l'accompagnement mis en place au chemin vert. En effet, les éducatrices peuvent se rendre à l'hôpital pour faire la toilette de l'enfant, donner à manger, jouer. Cette présence permet à l'enfant de maintenir le lien avec l'IME et à la famille de trouver du soutien dans ces moments difficiles.

Les partenariats avec les libéraux sont de qualité. Orthophoniste, kiné, ergothérapeute, en libéral viennent au sein de l'établissement pour effectuer leurs séances. Nous proposons nos locaux pour faciliter l'accès aux soins pour les familles. Le médecin de rééducation fonctionnelle intervient tous les deux mois au sein de l'établissement. Chaque enfant bénéficie de ce suivi (sauf contre-indication de la famille).

Les activités proposées au chemin vert : les objectifs principaux à atteindre sont le bien-être, le confort et les apprentissages.

C'est pourquoi toutes les activités convergent vers ces objectifs et se déclinent ainsi : piscine, snoezelen, bain détente, musicothérapie, zoothérapie, Art-thérapie, activités sensorielles (par exemple : cuisine pour développer le goût, l'odorat, le toucher).

Nous avons doublé le temps de séances de sport (2 demi-journées) proposées aux enfants. L'objectif principal est de proposer un temps agréable où le corps n'est pas objet de rééducation et donc de douleur, mais un moment ludique.

Scolarité : Seul un enfant est scolarisé depuis novembre 2019 avec l'enseignante. Certains malgré leur déficit important pourraient, dans une prise en charge individualisée, profiter d'une approche pédagogique. Nous sommes en attente d'un nouveau poste d'enseignant pour scolariser les enfants du chemin vert.

Le suivi psychologique : était assuré jusqu'en juillet par une psychologue à mi-temps. Nous avons fait le choix de ne pas recruter en interne mais de proposer aux familles de consulter le psychologue de leur choix en libéral et l'IME assure le paiement des séances. Ce dispositif démarre lentement, il fera l'objet d'une évaluation en juillet 2020.

Vacances, weekends et péri accueil : l'engouement des familles pour ces temps d'accueil ne faiblit pas, la demande augmente, tant pour les enfants en permanent que pour l'accueil temporaire.

Internat de l'IME

L'internat a accueilli en moyenne, en 2019, 28 enfants (entre 27 et 29) chaque jour en semaine et entre 7 à 11 enfants les weekends, vacances et jours fériés.

Le 12/12/2019 l'effectif de l'internat IME était de 35 enfants pour 28.25 ETP. Deux jeunes filles ont été admises en ESAT le 20 et 31 décembre. Ce qui ramène l'effectif à 26.25 ETP au 31/12.

90% des jeunes accompagnés ont plus de 14 ans, et 29% ont dépassé l'âge de 20 ans lié à l'agrément, 8 jeunes adultes (3 ont été admis en secteur adulte en fin d'année).

Accueil séquentiel : 5 enfants se sont ajoutés aux 6 enfants déjà accueillis, ce qui porte à 11 le nombre d'enfants en séquentiel, environ 1/3 d'enfants qui ne sont pas présents journallement à l'internat. Chaque jour le groupe change au gré des accueils et les éducateurs doivent travailler à restaurer un bon équilibre entre les différents besoins des enfants et conserver une dynamique du groupe permettant à tous de progresser.

L'internat accueille à temps plein ou en séquentiel 7 enfants des Pôles, soit 25% de l'effectif, et 7 enfants présentant d'importants troubles du comportement (hors enfants des pôles).

Soit 50% de l'effectif total de l'internat. Cette année l'internat a vu arriver plusieurs jeunes dans des situations d'extrême urgence : un jeune garçon dont la mère a disparue plusieurs mois sans se manifester. Un garçon qui bénéficie d'un PAG est arrivé en urgence parce qu'il n'avait plus d'hébergement. Deux autres encore sont venus pour les éloigner des difficultés familiales.

Le fonctionnement général :

L'équipe de l'internat accueille les enfants en semaine (210 jours) ainsi que les weekends, fériés et vacances (87 jours).

En 2019 nous avons atteint une relative stabilité de l'équipe, outre les arrêts maladie, cet élément a été majeur pour absorber les enfants en situation de crise, les différents accueils séquentiels et mener à bien les projets individuels et de groupe.

Nous avons poursuivi la collaboration avec l'IME « l'envol » pour l'accueil d'un enfant confié à l'ASEF, qui n'a pas de famille d'accueil. Nous avons renouvelé notre demande de surcroit pour renforcer la prise en charge de ce jeune.

Nous avons étendu cette collaboration pour un jeune majeur en rupture de contrat avec l'ASEF, pour un accueil temporaire en FAM sur les temps de fermeture de l'IME.

Les activités proposées : toutes activités ; cuisine, sportives, sorties, jeux collectifs... Dans un environnement chaleureux et sûre favorisant les apprentissages, tendent vers les mêmes objectifs :

- Développer au maximum les capacités d'autonomie de chaque enfant,
- Compenser par les actes et/ou des outils (plannings illustrés, pictogrammes, ...) lorsque l'acquisition n'est pas envisageable dans l'immédiat.

Les moyens pour atteindre ces objectifs divergent d'un groupe à l'autre suivant les besoins, l'âge, la maturité, les capacités des enfants.

Le groupe "juniors" 1, les plus jeunes, dans les activités l'accent est mis sur les tâches quotidiennes. L'objectif principal est de développer l'autonomie de chacun en fonction de ses capacités cela va du développement de l'apprentissage de "savoir-être" (propreté, hygiène, alimentation, ...) de la participation aux tâches collectives et pour les jeunes en capacité, la gestion de leur linge à la gestion du temps libre. Ainsi que l'apprentissage et le respect des règles de vie collective et des codes sociaux. Sur ce groupe sont travaillées les capacités de créativité, d'expression et de communication verbales et non verbales.

Le groupe "juniors" 2 et groupe des grands, là, les apprentissages du quotidien sont renforcés et l'accent est mis sur l'ouverture vers l'extérieur. Pour les jeunes qui sont en capacité et qui ont l'autorisation parentale, des sorties libre (sans éducateurs) sont organisées pour effectuer de petits achats dans les supermarchés. Cela nécessite comme préalable l'évaluation de leur capacité à évoluer seul et en sécurité dans la ville ainsi que la manipulation à minima de leur argent. La socialisation est travaillée principalement par l'inscription dans des activités sportives dans des clubs (Hand, Zumba).

Un projet est au travail pour externaliser les jeunes les plus autonomes, mais la réalisation des travaux de l'internat nous oblige à mettre ce projet en attente.

Vacances et weekends : la demande de répit, de la part des familles des enfants internes et externes lors des week-ends vacances est stable.

Travail avec les familles : en 2019 une éducatrice a poursuivi le travail au domicile des familles. Un travail avec une famille, conjugué avec l'internat, s'est mis en place pour répondre au plus près des besoins de cette dernière et à ceux de leur fille.

En 2020, le travail avec auprès des familles va se renforcer car de nouveaux besoins émergent.

La veille de nuit est assurée par des aides-soignants, de 21h à 7h15.

Chaque trimestre, une réunion est programmée animée par la chef de service.

Au cours de ces réunions, des informations sont apportées sur l'organisation du service mais aussi sur la prise en charge des enfants. Une infirmière du service peut alors être présente, en particulier pour les formations aux différents protocoles. Un point sur les projets d'accueil temporaire est régulièrement fait.

Le cahier de veille a pour objectif d'améliorer les transmissions entre les professionnels de jour et les professionnels de nuit. Ce qui n'exclut pas les transmissions orales matin et soir.

Le défi pour 2020 sera de maintenir la bonne activité de l'internat de l'IME, malgré les travaux.

Les projets :

- Mobiliser le personnel pour l'écriture du projet du nouvel internat IME,
- Travailler à la réactualisation du projet du chemin vert selon le modèle SERAFIN PH,
- Recruter un psychologue (en remplacement d'un départ en retraite) concentré, au chemin vert, sur le suivi des familles et des équipes,
- Finaliser la réflexion en cours pour améliorer la formalisation des PPI, avoir une trame commune à tous les services de l'établissement, notamment pour une meilleure lisibilité des besoins, des souhaits et des écarts constatés entre les objectifs et les attendus.

V. Prestations transversales et suivi social

5.1 L'assistante sociale

L'Assistante de Service Sociale est en poste depuis le 04/11/2019 à temps plein. L'expérience de l'assistante sociale à 20% nous a fait mesurer la nécessité d'étendre le temps car compte tenu de l'importance et de la diversité des missions : aide les familles dans leurs démarches, partenariat avec les organismes (CAF, Mandataires judiciaire, MDPH).

Depuis son arrivée elle s'est attachée prioritairement, à mettre à jour le suivi des orientations MDPH, les demandes de protection pour les futurs jeunes majeurs et la liste d'attente. Elle a suivi deux demi-journées de formation sur « via trajectoire ».

Elle assure aussi La mission de suite : selon le Code de l'Action Sociale et des Familles - article D.312-18, l'établissement assure l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle de l'adolescent à sa sortie.

Quatre jeunes bénéficient aujourd'hui de ce dispositif à leur demande. Les jeunes qui viennent de quitter l'établissement rentreront dans ce dispositif, s'ils le souhaitent.

5.2 Les prestations transversales

Activités Physiques Adaptées

Inclusion oblige, les prestations d'activités physiques adaptées se voient en partie externalisées. Outre les actions extérieures ponctuelles qui seront détaillées plus loin, des activités physiques adaptées sont organisées depuis novembre 2019 au sein d'une salle de "fitness" Liberty Gym situé à Vesoul. 25 enfants et jeunes s'y rendent de manière régulière sur des temps partagés avec d'autres clients. Nous disposons à ce jour de 7 créneaux horaires sur la semaine ce qui représente plus de 5 heures. Les jeunes y utilisent le matériel (tapis, vélo elliptique, escalier, rameur) en libre accès sous l'accompagnement des éducateurs sportifs.

Depuis novembre 2019, 8 jeunes participent à la découverte du judo chaque jeudi sur une dizaine de séances. A la fin des séances, ceux qui le désirent pourront être licenciés au club de judo de Vesoul. Le sport adapté se développe au sein des clubs sportifs du département, aussi 4 jeunes sont licenciés au club de handball de Vesoul et 6 jeunes au club de football de Frotey Les Vesoul.

L'année a été ponctuée d'actions collectives à l'extérieur en lien avec les établissements spécialisés de la région pour y pratiquer différentes activités sportives (expression corporelle, football, ski de fond, course d'orientation). Les actions à venir vont poursuivre leurs objectifs inclusifs avec notamment une amplification d'inscription au sein des clubs sportifs du secteur.

Pôle médical

Le **pôle médical** a vécu une année compliquée, jonchée d'un important mouvement de personnels (médecins, infirmières, aides-soignantes). Ces mouvements nombreux ont nécessité beaucoup de temps d'apprentissage organisationnel dans le sens où chaque nouveau professionnel bénéficiait de temps de « formation » de la part de leurs pairs à leurs endroits aux fins de limiter tout risque d'erreur médicale.

Les ateliers d'éducation à la santé se sont donc déroulés dans ce contexte. Puisque parer à l'urgence et à la formation des nouveaux professionnels étaient devenu la préoccupation majeure, les ateliers « vie affective, sexuelle et intime » ou encore « d'éducation à l'hygiène » n'ont pas connu de régularité prégnante. L'année 2020 marque une certaine stabilité en termes RH et sera donc l'année où vont se structurer plusieurs ateliers qui répondront à des besoins observés.

- Atelier vie affective, sexuelle et intime,
- Atelier d'éducation à l'hygiène,
- Atelier traitement de l'obésité et prévention du surpoids,
- Atelier thérapeutique à destination d'un public avec autisme,
- Atelier de prise en soin dentaire, avec une mise en place de partenariat avec « Handident ».

Guidance parentale

Depuis maintenant plusieurs années, nos prestations ont évolué et pour certaines sont sorties d'un cadre préétabli historiquement pour répondre à des besoins nouveaux. Lorsqu'une famille ressent des difficultés d'ordre éducationnel, il lui est proposé des interventions de **guidance parentale** au domicile. Ces interventions ont pour objectif l'atténuation des difficultés de tout ordre. Dès que le besoin est établi, l'équipe propose à la famille ce type de prestation qui offre une variété d'intervention en fonction du besoin repéré. Cela peut concerner des difficultés sur les moments de repas, auquel cas, l'intervention ciblera ce moment précis. Si le besoin se réfère à une prise en charge plus globale, ou au contraire très spécifique, l'accompagnement proposé ajustera son intervention au plus près du besoin. Cette année, quelques familles bénéficient de ce type de prestation. L'année à venir doit voir se développer et se structurer davantage cet accompagnement particulier.

Pôle thérapeutique

La transformation de modalité des prises en charge et d'accompagnements psychologiques se poursuivent. Il ne s'agit plus de calquer les mêmes besoins à tous les enfants, mais d'observer les besoins individuels et d'y apporter des réponses précises et spécifiques, limitées dans une durée et objectivables. En ce sens, les enfants nouvellement admis n'ont pas systématiquement d'accompagnement psychologique. L'**appui thérapeutique** est un outil qui n'est indispensable que dans un contexte mais qui n'est pas nécessaire sur toute la durée de l'accueil de l'enfant à l'IME. Cet outil thérapeutique est décidé, en fonction des besoins repérés, lors de l'élaboration du projet personnalisé de l'enfant.

La fonction de l'accompagnement psychologique va progressivement se poster là où les besoins se font jour. La notion de parcours, non linéaire, imprévisible par moment, doit guider les actions des psychologues en se situant au plus près de l'enfant et de sa famille lorsque ceux-ci en ont besoin et non plus en systématisant une prise en charge. Les mouvements de personnels attendus cette année vont accélérer cette modification profonde des pratiques.

De la même manière, les prestations en termes de suivi et d'appui psychologique n'ont pas à être imposées aux familles et à l'enfant. Dans cet esprit, l'établissement propose désormais aux familles un accompagnement psychologique extérieur selon leurs besoins. Il est tout à fait entendable que les familles puissent décider du professionnel qui assurera ce genre de prestation.

L'asino-médiation

Depuis juillet 2018, les enfants de l'IME bénéficient de séance en **médiation animale** à la ferme pédagogique de Genevreyeille. 5 enfants s'y rendent chaque semaine. Le travail est essentiellement axé sur le soin et la balade avec les ânes. Après un premier contact, les enfants brossent et prennent soin de l'âne qu'ils ont choisi. Il s'agit en général du même animal car des liens forts se créent entre l'âne et l'enfant. La séance qui dure environ une heure, se poursuit avec des jeux ludiques, des parcours d'obstacles ou des balades en forêt. La séance se termine par un moment détente et de câlins avec son âne. Chaque activité assistée d'un âne permet de travailler avec les enfants des objectifs bien spécifiques. Nous pouvons observer de manière générale un bien-être, une meilleure confiance en soi, le dépassement de certaines appréhensions et pour certains, une diminution des comportements inadaptés.

Cette prestation est un support extrêmement pertinent. Pour autant, les bienfaits de la médiation animale résultent d'un processus qui s'inscrit dans une temporalité relativement longue. Une seule heure hebdomadaire est proposée et concerne seulement 5 enfants. Aux fins de l'inscription de cette prestation dans le temps et dans un contenu plus large, l'établissement a pour projet d'acquérir **deux ânes éduqués** à la médiation animale. Ce projet permettrait de proposer cette prestation à un nombre plus important d'enfants et ouvrirait la porte à d'autres modes d'accompagnement parents/enfants (séjours itinérants avec parents et enfants, l'âne comme médiateur de la relation parents/enfant). Nous souhaitons autofinancer cet achat. En ce sens, nos recherches de financement se sont montrées fructueuses et nous avons d'ores et déjà réussi à mobiliser 2000€. Nous attendons d'autres confirmations de participations financières dont une réponse à un appel à projet portant sur la médiation animale.

Verger thérapeutique et jardin sensoriel

Depuis début 2019, dans une optique d'éducation au développement durable et d'augmentation de sa palette d'outil sensoriels, l'IME a dessiné son projet de création de verger et de jardin sensoriel. L'heure était à la recherche de financement et, au fil des rencontres et notamment une rencontre déterminante avec l'usine de revalorisation des déchets de NOIDANS LE FERROUX, IDEX, les deux projets se sont concrétisés.

En effet, la société IDEX, pour lequel l'idée d'un verger associé à un jardin sensoriel a été jugée pertinente, a effectué un don important. De ce fait, ces deux projets, intrinsèquement liés, puisque géographiquement placés sur un seul et même site se sont construits.

Le jardin sensoriel est toujours en construction à cette heure et sera opérationnel d'ici l'été 2020. Ce jardin, havre de découvertes sensorielles de toutes natures invitera les enfants à expérimenter des formes multiples de sensations associant l'ouïe, le toucher, l'odorat, le goût et le plaisir des yeux et se situera à l'intérieur du verger que l'on veut thérapeutique, éducatif et professionnel.

Le verger n'est pas en l'état un verger opérationnel puisqu'il n'est pas encore question de récolter quoi que ce soit. En effet, 14 arbres de variétés différentes ont été plantés par les enfants à l'automne seulement. A cela, se sont ajoutés 4 arbustes produisant des petits fruits ainsi que 7 pieds de vigne. Si l'idée ici n'est pas seulement la production et la transformation résultant de ces arbres fruitiers, les objectifs du projet se sont centrés sur l'apprentissage de la connaissance et de la préservation d'une biodiversité en danger et sur des apprentissages plus techniques comme la greffe et taille d'arbres. Nous avons en outre sensibilisé notre public à l'apiculture et à l'observation des oiseaux et de leurs rôles essentiels au sein de l'écosystème.

Le verger est un support qui concerne l'ensemble des enfants que nous accueillons. C'est un support d'apprentissage, d'éducation mais également d'intégration voire d'inclusion. La société inclusive qui se dessine évoque amplement l'appel aux compétences extérieures et non plus la mobilisation unique de compétences internes d'un établissement comme le nôtre. Nous nous servirons donc des compétences externes concernant le verger afin de le transformer en support inclusif. Des partenariats (les croqueurs de pommes par exemple dont les missions s'articulent autour de la préservation d'espèces anciennes mais également la formation à l'entretien des fruitiers) seront le théâtre de rencontres fortuites, inopinées ou organisées entre les jeunes de l'IME et les personnes extérieures qui se serviront du verger comme support de formation ou d'initiation à l'endroit de personnes totalement profanes en ce qui concerne le handicap, mais passionnés de nature. Nous qualifions ce genre d'actions d'inclusion inversée, puisqu'il s'agit d'amener la société ordinaire à la rencontre du milieu du handicap.

CONCLUSION

Les sillons de transition posés en 2019 (primauté de l'inclusion, plasticité organisationnelle; recentrage sur l'usager et paradigme du parcours) poursuivront leurs voies en 2020.

L'IME posera ses jalons « hors les murs », sous forme de maillage et de partenariat circonspects en évitant toute forme de fixité et de permanence organisationnelle. L'externalisation de l'unité d'enseignement à l'école primaire devrait voir le jour à la rentrée 2020. D'autres formes de participation sociale seront également mises en œuvre (habitat autonome pour jeunes en amendement creton, stages professionnels en entreprises extérieures).

Dans cette perspective de transformation de l'offre, il sera propice de mettre l'accent sur une politique de GPEC acérée. En effet, une telle reconfiguration engendre des incertitudes chez les professionnels, sous entendant un rapport de place énigmatique. Il s'agira de gagner en clarté et lisibilité dans les missions des professionnels pour permettre de la prévisibilité à terme. Un premier travail de refonte des missions s'exercera auprès des éducateurs spécialisés. Recentrer leurs missions vers des fonctions de coordination et de pilotage afin de favoriser une articulation efficiente des prestations déconcentrées et diversifiées. Il sera également nécessaire d'établir une cartographie RH prévisionnelle qui met en exergue les besoins nouveaux et les nouveaux métiers.

Un établissement efficient est souvent un établissement doté de procédures régulièrement mises à jour et de protocoles visant une harmonisation des pratiques, or, l'IME manque encore aujourd'hui d'une formalisation opérante de ces procédures. En 2020, certains protocoles seront clarifiés, d'autres vont requérir une réactualisation, enfin certaines procédures manquantes seront formalisées (bientraitance, accueil des nouveaux salariés, admission et sortie des usagers, projet individualisé).

Les nombreux objectifs fixés dans le cadre des fiches actions du projet d'établissement seront reportés dans le plan d'amélioration de l'établissement afin de disposer d'un suivi opérant des actions à mener.

Enfin, cette année, l'IME et le SESSAD rentreront dans une négociation du nouveau CPOM pour 5 ans. Un travail appuyé d'évaluation sera mené afin de projeter des objectifs ajustés pour demain. Pour ce faire, l'IME engagera un travail prospectif appliqué, en se dégageant de son organisation immédiate afin d'échafauder des scénarios plausibles et ajustés aux nécessités des usagers.